
Rapport annuel de 2019-2020 concernant la Loi sur l'accès à l'information

Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

Conseil de recherches en sciences
naturelles et en génie du Canada

0f [Áæãäè|ÁÛ ÁÒ) * |ã @Á } á^!Á@Áã|Á

GEFJËGEÁGE } ~ æÁÛ^ [|:Á&&^•Á Á Á { |{ æã } Á&c

Ú [~ |Á àc } äÁ | ~ Á^Á^ } •^ã } ^{ ^ } • Éã^ ä|Á: Á [{ { ~ } ä ~ ^!Áæ^&Á

Ô [] • ^ ä Á^Á^&@|&@•Á } Á &ã } &^Á æ |^|Á^Á^ } Á .} ä Á ~ ÁÔæ æææ
æä Éæ |] O } •^!&É!• } * É &ÉæÁ

î ÁæÁ æ • c ÁæÛ ä ^Á ~ Á @ Á ~ ÁÔæ æææÁ |..^ } c.Á^ æÁ
|Á ä ä d^Á^Á } [çæã } ÉÁ^ Á&ã } &•Á óÁ^ Áä • d ä ÉGEÉ

ÔæÉ [É ð ÙFË FÞ ÒËÖÖÁÇ&@ ÁÛÖÖÁæ } 8æ D
ÙÙPÁG FÍ È Í Ì G

Contenu

1. Introduction	2
2. À propos du CRSNG	2
2.1 Mandat	2
2.2 Responsabilités	3
3. Structure organisationnelle et délégation de pouvoirs	3
3.1 Structure organisationnelle	3
3.2 Bureau de l'AIPRP	4
3.3 Ordonnance de délégation de pouvoirs	4
4. Interprétation du rapport statistique	5
4.1 Demandes présentées en vertu de la LAI	5
4.2 Nature des demandes	6
4.3 Résultat des demandes traitées	8
4.4 Exceptions invoquées	8
4.5 Exclusions invoquées	8
4.6 Délai de traitement	9
4.7 Consultations interorganisationnelles d'accès à l'information	10
5. Surveillance et activités connexes	12
5.1 Examen informel de l'information	13
5.2 Droits	13
5.3 Coûts	13
5.4 Formation	13
5.5 Initiatives et projets (achevés ou en cours)	13
5.6 <i>Info Source</i> , information accessible au public et centres de demande de renseignements	13
5.7 Défis	14
5.7.1 Demandes reportées	14
5.7.2 Ressources humaines	14
5.7.3. Complexité des dossiers	15
6. Plaintes et audits	15
6.1 Nombre et nature des plaintes	15
6.2 Audits	16
Annexe A — Instrument de délégation	17
Annexe B – Rapport statistique annuel de 2018-2019 concernant la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	18

1. Introduction

La *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) (Lois révisées du Canada, chapitre A-1, 1985) a été promulguée le 1^{er} juillet 1983.

La LAI donne aux citoyens canadiens et aux résidents permanents au Canada ou à l'étranger et à toutes les personnes et sociétés présentes au Canada le droit d'obtenir des renseignements contenus dans les documents du gouvernement, sous réserve de certaines exceptions particulières et limitées.

Selon l'article 94 de la LAI, à la fin de chaque exercice, chacun des responsables d'une institution fédérale établit pour présentation au Parlement le rapport d'application de la LAI au sein de son institution.

Le présent rapport donne un aperçu des activités du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 (période visée par le présent rapport).

Pour en savoir plus

Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements
personnels
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
350, rue Albert, 13^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 1H5

Courriel : atip-aiprp@nserc-crsng.gc.ca
Téléphone : 613-995-6214
Télécopieur : 613-943-1222

2. À propos du CRSNG

2.1 Mandat

Créé le 1^{er} mai 1978, le CRSNG est un organisme fédéral qui a le statut d'employeur distinct en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Il reçoit son financement directement du Parlement et lui fait rapport par l'intermédiaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Il est chargé de promouvoir et d'appuyer la recherche en sciences naturelles et en génie, à l'exception des sciences de la santé. Le CRSNG est le principal organisme fédéral qui investit dans la recherche et la formation postsecondaires dans les domaines des sciences naturelles et du génie.

Le Conseil du CRSNG comprend un président et au plus 18 membres émérites qui proviennent du secteur privé et du secteur public. Le président du CRSNG est le premier dirigeant. Le vice-président élu assure la présidence du Conseil et du Bureau du Conseil du CRSNG. Divers comités permanents donnent au Conseil du CRSNG des avis sur des questions stratégiques. Les décisions de financement sont prises par le président du CRSNG ou son remplaçant désigné, qui tiennent compte des recommandations formulées par les comités d'évaluation par les pairs.

2.2 Responsabilités

Le CRSNG aide à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens. Au cours des dix dernières années, le CRSNG a investi plus de dix-milliards de dollars dans des programmes de recherche fondamentale et des projets de recherche réalisés par des établissements postsecondaires en partenariat avec des organismes industriels, ainsi que dans la formation de la prochaine génération de scientifiques et d'ingénieurs du Canada.

Les cinq objectifs stratégiques du CRSNG s'établissent comme suit :

- Favoriser une culture des sciences et du génie au Canada et rendre les sciences et le génie accessibles.
- Fournir un tremplin à la nouvelle génération, mobiliser l'expertise scientifique future du Canada et permettre aux scientifiques en début de carrière d'entreprendre une carrière de chercheur indépendant.
- Bâtir une base de recherche diversifiée et concurrentielle et favoriser les percées scientifiques et l'excellence de la recherche.
- Renforcer la dynamique entre la découverte et l'innovation et approfondir les interactions entre les collèges, les universités, le secteur privé, les gouvernements et la société civile.
- Prendre le virage mondial, assurer l'accès du Canada aux connaissances et à l'expertise mondiale en sciences et en génie et accroître la participation des chercheurs canadiens aux projets de recherche internationaux.

3. Structure organisationnelle et délégation de pouvoirs

3.1 Structure organisationnelle

Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) relève du Secrétariat du CRSNG, qui est sous la direction du secrétaire du Conseil.

Un coordonnateur de l'AIPRP à temps plein, qui relevait du secrétaire du Conseil, fut épaulé par un agent de l'AIPRP, lequel consacrait la moitié de son temps à l'AIPRP au sein du Secrétariat. Le président a délégué ses pouvoirs au vice-président, Communications et affaires générales et internationales, au directeur exécutif, Planification et politiques organisationnelles, au secrétaire du Conseil et au coordonnateur de l'AIPRP.

Le CRSNG a eu recours à des employés nommés pour une période déterminée, des services d'aide temporaire et des étudiants pour obtenir des ressources supplémentaires, au besoin.

3.2 Bureau de l'AIPRP

Le Bureau de l'AIPRP coordonne les réponses aux demandes présentées au CRSNG en vertu de la LAI. Il offre également des interprétations, des conseils et des recommandations au personnel du CRSNG sur les implications de l'LAI sur leurs activités ainsi que des séances de formation, d'éducation et de sensibilisation. Il mène également les activités suivantes :

- traiter et gérer les plaintes concernant l'accès à l'information;
- traiter les consultations au sujet de l'accès à l'information reçues d'autres institutions;
- préparer des statistiques annuelles pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) et un rapport annuel au Parlement;
- mettre à jour dans les sites Web du CRSNG et du gouvernement du Canada de l'information concernant les fonctions d'accès à l'information et les demandes d'accès à l'information traitées;
- coordonner les mises à jour de la publication *Info Source*;
- gérer le système de gestion électronique de l'AIPRP;
- examiner les documents organisationnels;
- participer à des tribunes pour le milieu de l'AIPRP, comme les réunions et les groupes de travail du milieu de l'AIPRP du SCT.

3.3 Ordonnance de délégation de pouvoirs

Aux termes de l'article 3 de la LAI, le président du CRSNG est désigné comme responsable d'institution fédérale aux fins de l'application de la LAI.

Conformément à l'article 95(1) de la LAI, les administrateurs généraux peuvent déléguer, à des cadres ou à des employés de l'institution qui occupent un poste au niveau approprié, certains des pouvoirs, devoirs ou fonctions que la LAI confère par décret au responsable de l'institution. On trouvera cette délégation de pouvoirs à l'annexe A.

4. Interprétation du rapport statistique

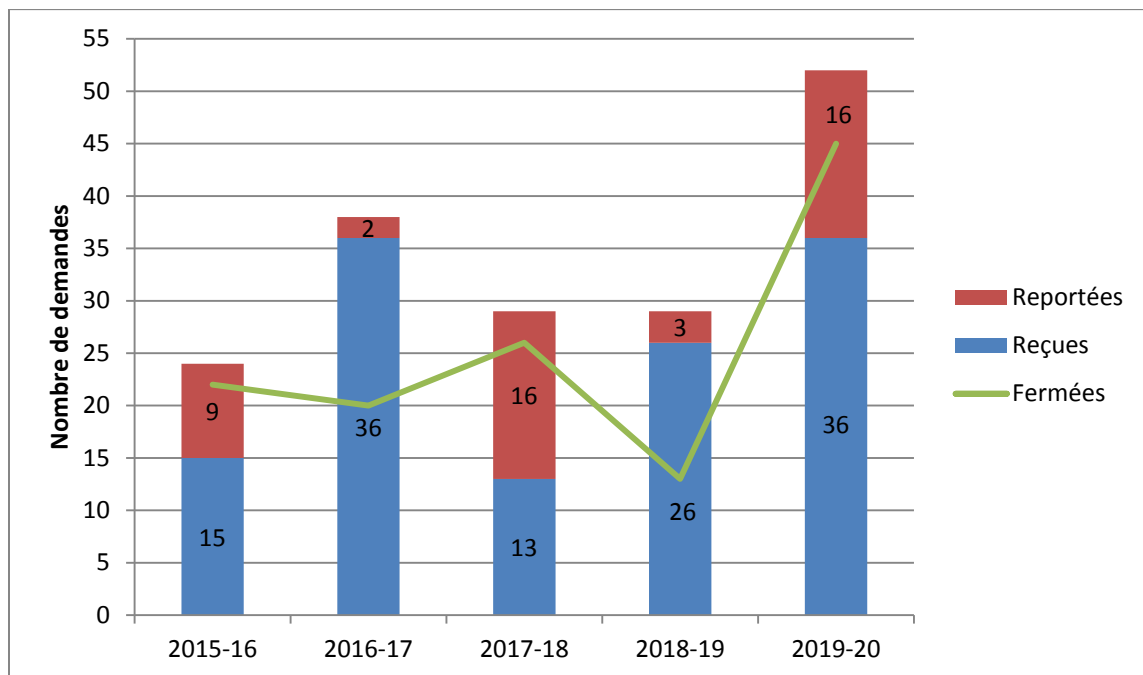
Le rapport statistique de 2019-2020 du CRSNG concernant la LAI figure à l'annexe B.

4.1 Demandes présentées en vertu de la LAI

Entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, le CRSNG a reçu 36 nouvelles demandes et n'avait pas encore répondu à 16 demandes reçues au cours de l'exercice précédent (2018-2019), ce qui donne un total de 52 demandes.

Le CRSNG a traité 45 demandes durant la période visée par le présent rapport et en a reporté sept à la période suivante (2020-2021). Le nombre de demandes qui ont été fermées au cours de la période visée est beaucoup plus élevé que celui de l'exercice 2018-2019, au cours duquel l'organisme avait fermé 13 demandes.

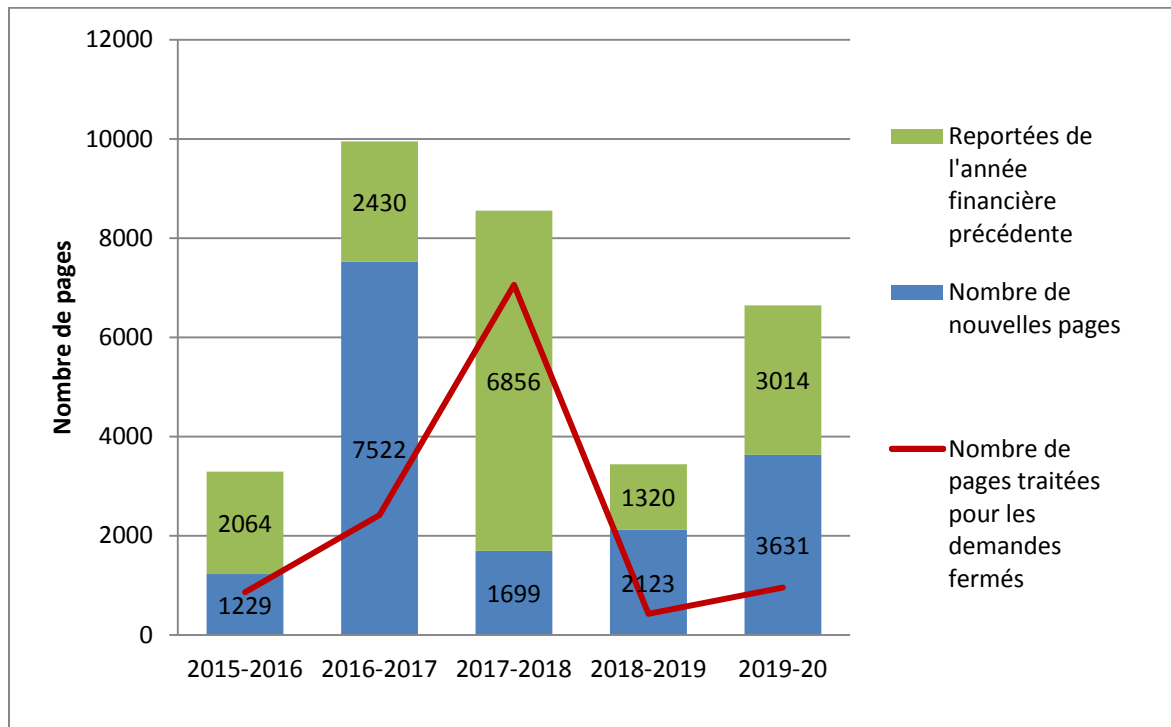
Figure 1 : Nombre de demandes reportées, reçues et fermées (2015-2020)



Au cours de la période visée par le présent rapport, le Bureau de l'AIPRP a reçu 3631 nouvelles pages à traiter, qui se sont ajoutées aux 3014 pages reportées de l'exercice 2018-2019, ce qui donne un total de 6645 pages. Exceptionnellement cette année, une grande partie du nombre de pages était des pages en double ou non pertinentes. Ces pages n'ont pas non plus été incluses dans le «nombre de pages traitées» pour les dossiers fermés (voir la

ligne rouge de la figure 2) et n'ont pas été reportées à l'exercice suivant. Le nombre total de pages reportées est de 3634. Au total, 956 pages ont été traitées.

Figure 2 : Nombre de pages (2015-2020)

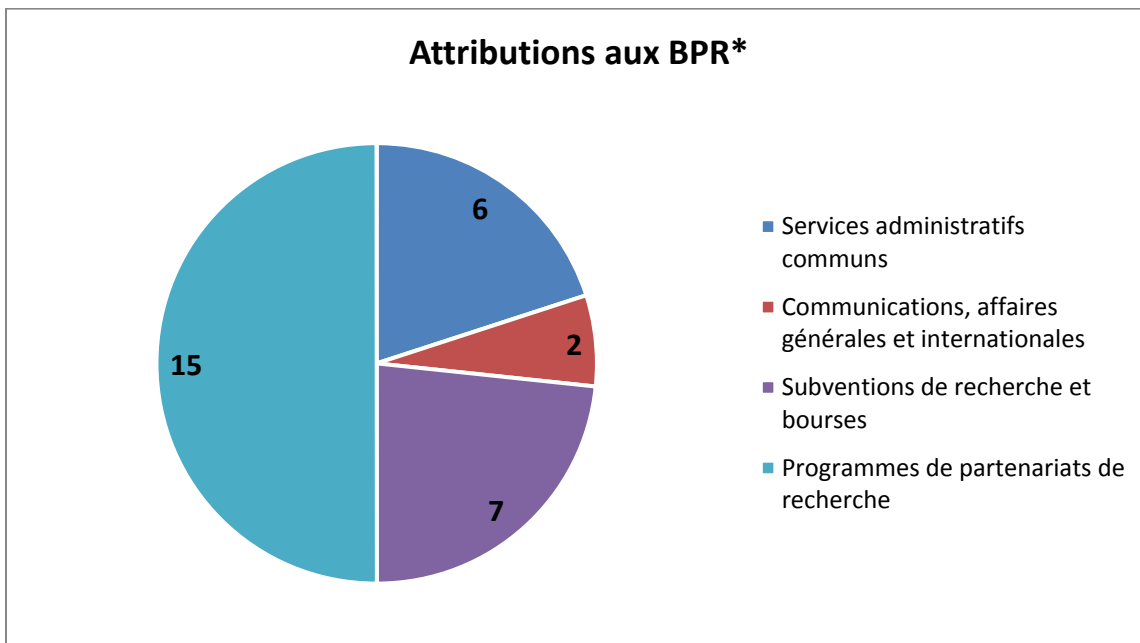


4.2 Nature des demandes

Les demandes d'accès à l'information peuvent viser plusieurs programmes et activités. Les 36 nouvelles demandes d'accès à l'information reçues pendant la période visée par le présent rapport ont été attribuées aux bureaux de première responsabilité (BPR) au sein du CRSNG. Au total, pour 24 des nouvelles demandes, le Bureau de l'AIPRP a procédé à 30 assignations auprès de différentes divisions et directions du CRSNG car certaines demandes concernaient plus d'un BPR. Douze des nouvelles demandes ont été abandonnées avant d'être attribuées.

Les demandes ont été attribuées comme suit aux BPR :

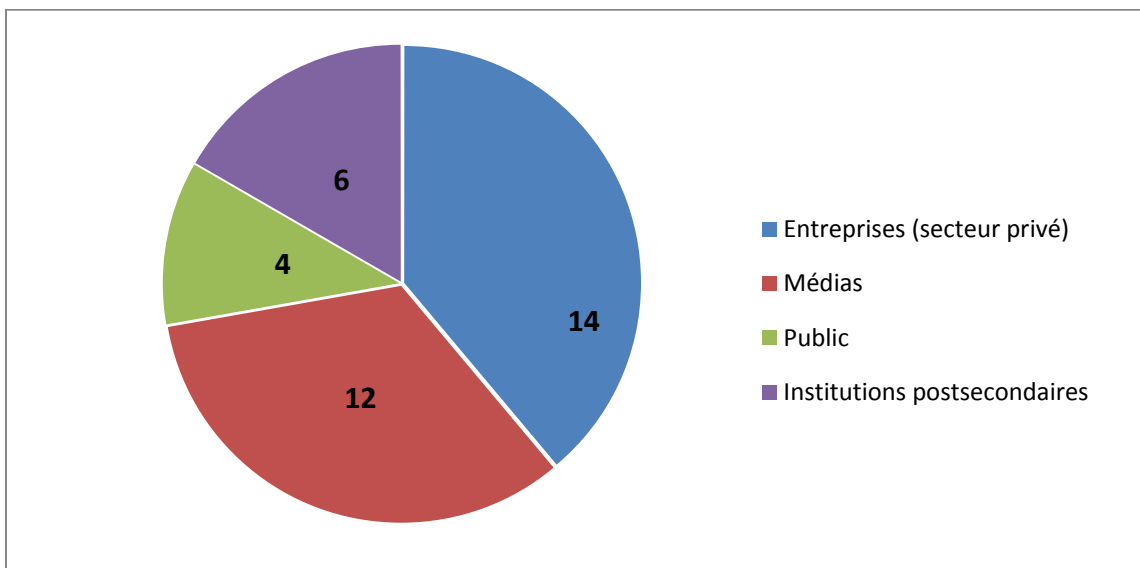
Figure 3 : Attribution des demandes aux BPR - CRSNG (2019-2020)



**Remarque : Certaines demandes ont été attribuées à plus d'un BPR.*

La provenance des 36 nouvelles demandes d'accès à l'information reçues pendant la période visée par le présent rapport était répartie comme suit :

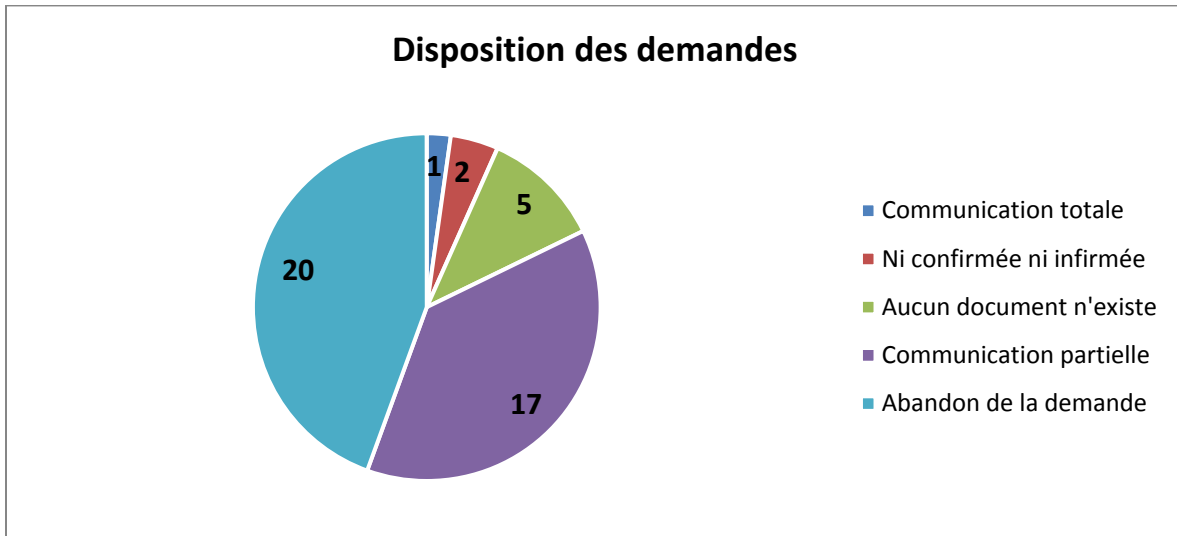
Figure 4 : Provenance des demandes d'accès à l'information (2019-2020)



4.3 Résultat des demandes traitées

Des demandes d'accès à l'information traitées en 2019-2020, 45 ont été fermées; au total, 956 pages ont été traitées et 933 pages ont été communiquées. Cent-quarante-sept (147) autres pages furent traitées mais non communiquées car elles furent abandonnées.

Figure 5 : Résultats des demandes d'accès à l'information traitées (2019-2020)



Sur les 45 demandes qui ont été fermées, l'une a été entièrement communiquée, 17 ont été communiquées en partie, 20 ont été abandonnées et cinq n'étaient associées à aucun dossier. Dans le cas des deux autres demandes, le CRSNG n'a ni confirmé ni démenti l'existence d'un dossier. Aucune n'a été entièrement exemptée, entièrement exclue ou transférée.

4.4 Exceptions invoquées

La LAI prescrit un certain nombre d'exemptions qui permettent ou obligent l'organisme à refuser de divulguer certains types de renseignements. Les trois exemptions les plus courantes invoquées par le CRSNG en 2019-2020 étaient les renseignements personnels (article 19), les renseignements sur les tiers (article 20) et les activités du gouvernement (article 21). Les exemptions prévues à l'article 16 (méthodes employées pour assurer la protection des bâtiments, des structures ou des systèmes) et à l'article 13 (renseignements obtenus à titre confidentiel) ont été invoquées. Notez que plus d'une exemption peut être appliquée à une demande d'accès à l'information.

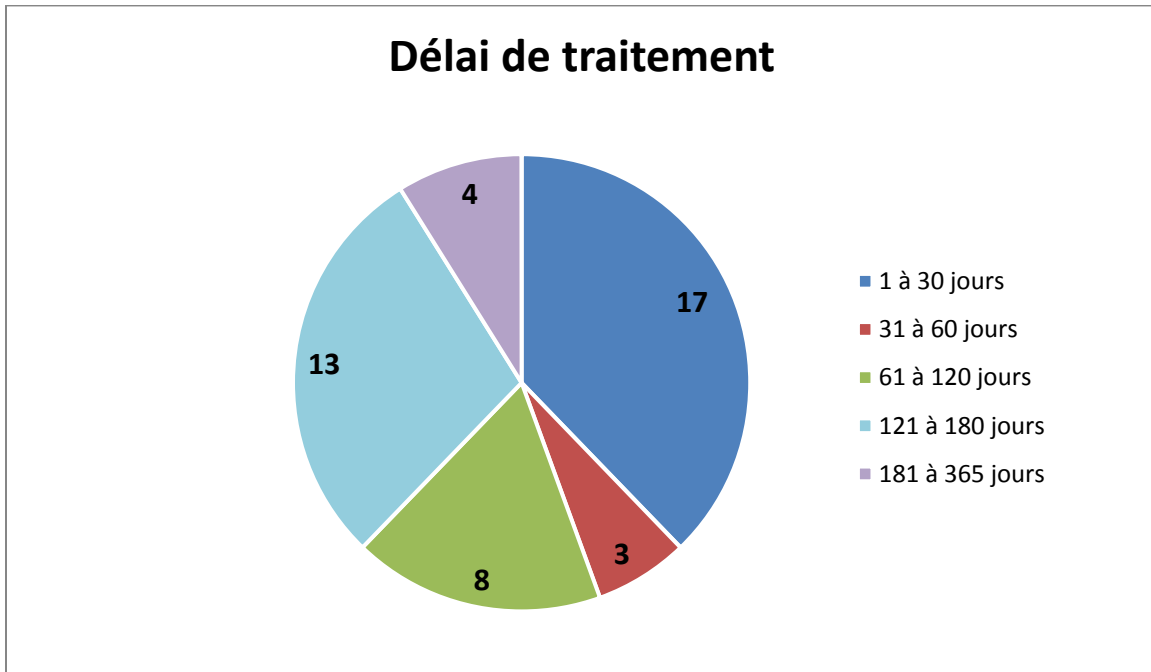
4.5 Exclusions invoquées

Le CRSNG n'a invoqué aucune exclusion en vertu de l'article 69 (documents confidentiels du Cabinet) au cours de la période visée.

4.6 Délai de traitement

Au cours du délai initial de 30 jours, 17 des 45 demandes d'accès à l'information ont été fermées. Les 28 autres l'ont été au-delà de ce délai, et une prorogation du délai initial a été obtenue pour ces dernières. La figure 6 ci-après fournit de l'information détaillée sur les 45 demandes qui ont été fermées.

Figure 6 : Délai de traitement des demandes d'accès à l'information (2019-2020)



Le CRSNG a invoqué une prorogation du délai en vertu de l'alinéa 9(1)(a) dans le cas de 33 demandes en raison d'une entrave au fonctionnement de l'institution, de l'ampleur des recherches à effectuer et du grand nombre de documents demandés. L'alinéa 9(1)(b) (consultations) a été invoqué dans le cas de 17 demandes. L'alinéa 9(1)(c) (avis d'un tiers) n'a pas été invoqué.

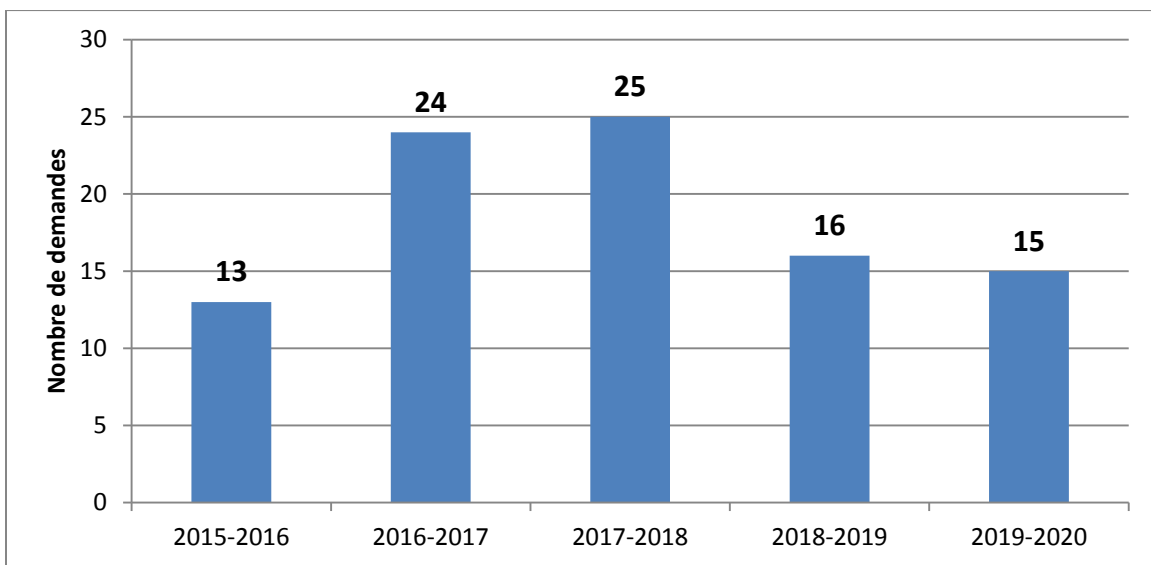
En outre, sept réponses ont été fournies après la date limite prévue par la loi du fait que la prorogation du délai demandée n'était pas suffisante (en raison de la complexité des demandes, du grand volume de pages à traiter, du manque de ressources et du temps d'attente pour les réponses des ministères ou tiers consultés).

En tenant compte des prorogations du délai, le CRSNG a répondu à 84,4 % des demandes ou les a fermées dans le délai prévu par la loi, comparativement au taux de 92,3% pour l'exercice 2018-2019 où le nombre de requêtes fut inférieur à 2019-2020 et les ressources plus nombreuses.

4.7 Consultations interorganisationnelles d'accès à l'information

Le CRSNG a reçu 15 nouvelles demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information provenant d'autres ministères. Ce nombre est cohérent avec celui de l'exercice précédent (2018-2019), mais est plus bas que la moyenne sur cinq ans (2015-2016 à 2019-2020).

Figure 7 : Nombre de demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information qui ont été fermées (2015 à 2020)



Les 15 demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information reçues par le CRSNG en 2019-2020 ont été fermées au cours de l'exercice. Les demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information ont généré le traitement d'un total de 153 pages. Il s'agit d'une diminution comparativement aux deux périodes de rapport précédentes (207 pages en 2018-2019 et 186 pages en 2017-2018).

Figure 8 : Nombre de pages traitées pour les demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information (2015 à 2020)

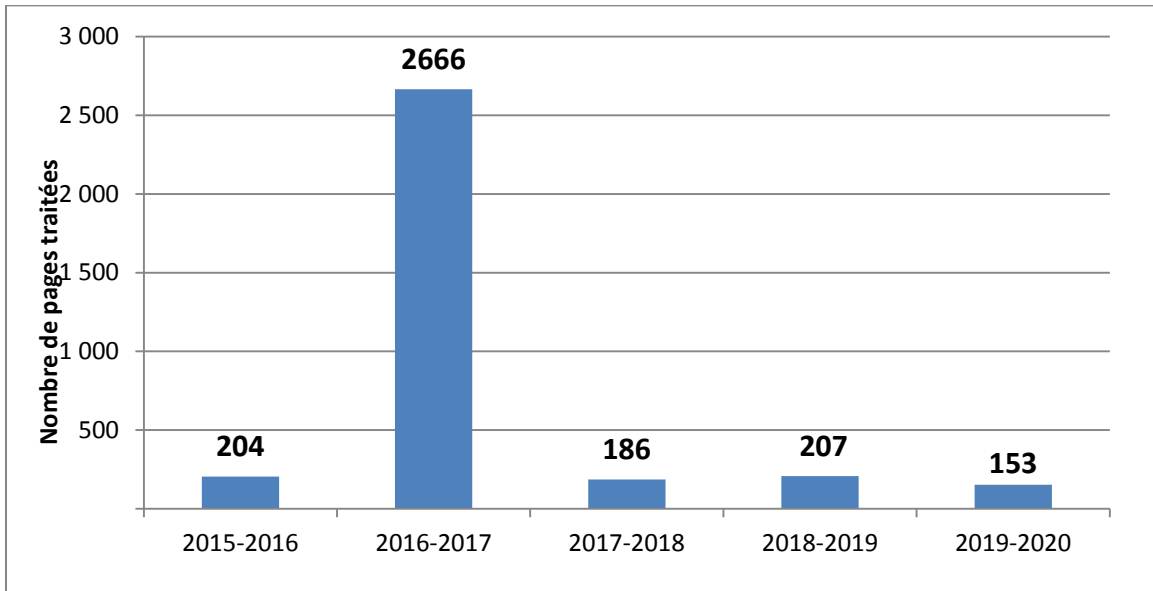
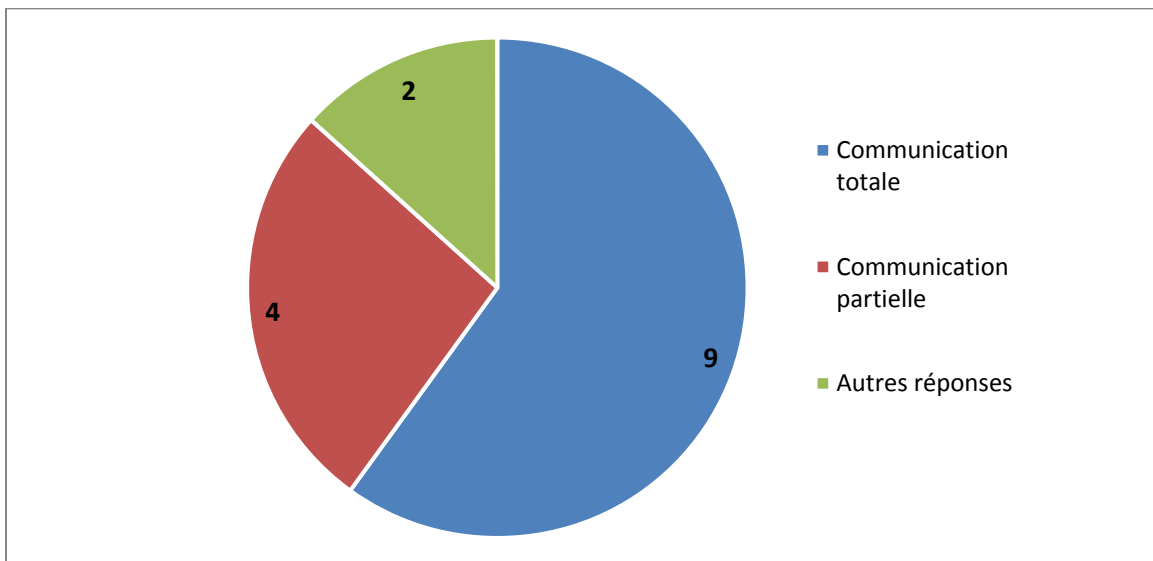


Figure 9 : Résultats des demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information (2019-2020)



La catégorie 'Autres réponses' comprend deux demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information pour lesquelles la réponse du CRSNG n'entraîne pas dans les catégories Communication totale ou Communication partielle. Dans un cas, la pertinence pour le CRSNG était négligeable et le CRSNG n'avait pas de recommandations précises. Dans un deuxième cas, le CRSNG a déterminé

que le Conseil de recherches en sciences humaines était mieux placé pour répondre à la consultation.

4.8 Incidence de la COVID-19

Du 16 mars 2020 au 31 mars 2020, le CRSNG a connu une période sans précédent de défis opérationnels causés par la pandémie de COVID-19. Au cours de cette période, le CRSNG a reçu deux demandes d'accès à l'information, l'une a été abandonnée et l'autre a été reportée à l'exercice 2020-2021. Le CRSNG n'a fermé aucun dossier existant au cours de cette période.

L'équipe du CRSNG chargée de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels a commencé à travailler à domicile le 17 mars 2020. Le traitement des demandes d'accès à l'information a été perturbé par la transition au télétravail. Au départ, les membres de l'équipe du CRSNG chargée de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels n'avaient pas accès à distance au logiciel spécialisé de traitement des demandes de d'accès à l'information ou aux autres ressources dont ils disposent à l'administration centrale. Même lorsque l'accès complet au logiciel d'AIPRP spécialisé a été établi quelques semaines plus tard, les difficultés liées au télétravail ont continué de compliquer le traitement des dossiers.

De plus, étant donné que les employés du CRSNG n'avaient plus accès à la salle de courrier entièrement fonctionnelle depuis le 16 mars 2020, l'organisme n'a pas été en mesure de recevoir de consultations ou de demandes de renseignements personnels par la poste ou par messagerie ni d'envoyer des documents par la poste ou par messagerie.

Pour remédier à la situation, le CRSNG a donné, aux employés et aux fournisseurs qui en avaient besoin dans le cadre de leur travail, un accès à distance au courrier électronique, à un logiciel spécialisé de traitement des demandes d'accès à l'information et à divers autres outils électroniques. L'équipe chargée de l'AIPRP s'est réunie régulièrement par téléconférence ou vidéoconférence pendant cette période. De plus, un message automatique a été créé pour la boîte électronique destinée à recevoir les demandes d'AIPRP afin que les clients du CRSNG soient informés des retards possibles en raison de la pandémie de COVID-19.

5. Surveillance et activités connexes

Le Bureau de l'AIPRP distribue chaque semaine à la haute direction un rapport d'état portant sur toutes les demandes d'accès à l'information.

Il utilise le logiciel AccessPro Suite pour surveiller le délai de traitement des demandes d'accès à l'information, les mesures menées à bien, le niveau d'effort et la complexité de chaque demande.

5.1 Examen informel de l'information

Tout au long de l'exercice, le Bureau de l'AIPRP fournit des conseils et aide les employés d'autres divisions en examinant divers documents, comme les réponses aux questions parlementaires et les ébauches de rapports d'audit, d'évaluation et de sécurité.

5.2 Droits

En vertu de la LAI, des droits peuvent être exigés pour certaines activités de traitement des demandes officielles. Des droits ont été perçus dans le cas de 19 demandes, soit un total de 95 \$. Le Bureau de l'AIPRP a renoncé aux droits dans le cas de 17 demandes, soit la somme de 85 \$ qui n'a pas été recueillie.

5.3 Coûts

Pour l'exercice visé par le présent rapport, le coût total des salaires, biens et services professionnels associés au programme d'AI s'élevait à 174 947 \$. Cette somme représente une diminution de 16 % par rapport à 209 095 \$ en 2018-2019, mais elle est pratiquement la même que celle de 2017-2018 (175 095 \$).

5.4 Formation

Le Bureau de l'AIPRP a offert une formation générale et sur demande au sujet des dispositions de la LAI et de ses répercussions sur les programmes et les initiatives du CRSNG.

5.5 Initiatives et projets (achevés ou en cours)

Le 21 juin 2019, le projet de loi C -58 a modifié la *Loi sur l'accès à l'information* pour exiger la publication du titre et du numéro de référence de chaque note préparée à l'intention de l'administrateur général par une institution fédérale. Le CRSNG a développé et implémenté un nouveau processus à l'égard de cette exigence, et continue de publier les titres des notes chaque mois dans le délai imparti de trente jours.

5.6 Info Source, information accessible au public et centres de demande de renseignements

Info Source est une série de publications renfermant de l'information sur le gouvernement du Canada et ses activités de collecte de données. Elle vise à aider le public à avoir accès à l'information gouvernementale et à exercer ses droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*. En 2019-2020, le CRSNG n'a apporté aucune modification à sa page *Info Source*.

Le site Web détaillé du CRSNG fournit de l'information sur ses politiques, ses programmes, sa structure organisationnelle et ses personnes-ressources. Conformément à la politique fédérale sur la divulgation proactive, le site Web du CRSNG donne l'accès aux évaluations internes et à des vérifications internes.

Le CRSNG communique aussi de manière proactive de l'information dans le site Web Gouvernement ouvert du gouvernement fédéral. L'équipe du CRSNG chargée de l'AIPRP a participé à la publication mensuelle des sommaires des demandes d'accès à l'information. En outre, l'équipe responsable de l'AIPRP a effectué le caviardage des documents avant la publication du cahier de transition préparé à l'intention du nouveau président du CRSNG. Parmi les renseignements que le CRSNG communique régulièrement de manière proactive, mentionnons ceux qui ont trait aux subventions accordées, aux contrats du gouvernement fédéral et aux frais de déplacement, d'accueil et de conférence.

Le site Web du CRSNG comporte une page sur l'AIPRP qui fournit des renseignements généraux sur la LAI, la façon de présenter une demande précise et les coordonnées des personnes-ressources. Il fournit des liens menant à d'autres sources, notamment *Info Source*, les rapports annuels et les résumés des demandes d'accès à l'information traitées (dans la page Gouvernement ouvert).

5.7 Défis

5.7.1 Demandes reportées

En 2019-2020, le CRSNG avait un arriéré de 16 dossiers reportés de l'exercice précédent. Six de ces dossiers ont été abandonnés et neuf autres ont été fermés en 2019-2020. Un dossier a été reporté à l'exercice 2020-2021. En 2019-2020, le CRSNG a fermé 30 des 36 nouvelles demandes reçues. Un total de six demandes de 2019-20 et une demande de 2017-18 ont été reportées à l'exercice 2020-2021.

Le CRSNG dispose de ressources limitées en matière d'AIPRP et a dû établir les priorités opérationnelles et demander des prorogations suffisantes. En outre, le CRSNG aide un demandeur à peaufiner sa demande quand celle-ci génère un volume élevé de documents nécessitant des caviardages détaillés et complexes.

5.7.2 Ressources humaines

Selon les estimations, les ressources humaines affectées expressément à l'accès à l'information pour la période visée par le présent rapport se chiffrent à 1,63 ETP, soit une diminution de plus de 28 % par rapport à 1,84 ETP pour l'exercice précédent 2017-2018. Sur ce 1,63 ETP, 0,55 était assuré par des

d'employés à temps plein, 0,92 par des consultants et du personnel d'agence et 0,16 par des employés à temps partiel ou occasionnels.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le CRSNG a continué d'éprouver des difficultés au chapitre du roulement du personnel. Bien qu'il ait affecté les ressources financières nécessaires, il n'a pas été en mesure de trouver un candidat apte à occuper le poste de coordonnateur de l'AIPRP de manière permanente. Le CRSNG a créé un nouveau poste, soit celui de gestionnaire, AIPRP et gouvernance, et a amorcé le processus de dotation pour recruter à l'interne pendant la période visée par le présent rapport. Le candidat retenu suivra une formation sur l'AIPRP, et planifiera et gèrera les ressources humaines, la charge de travail et les projets de l'équipe chargée de l'AIPRP, en plus d'autres tâches.

5.7.3. Complexité des dossiers

La nature de l'organisation et des dossiers d'accès à l'information est tout à fait unique au gouvernement. La complexité des dossiers d'accès à l'information est particulièrement manifeste dans ceux demandant des documents se rapportant aux subventions et aux bourses du CRSNG. Ces documents renferment des renseignements personnels détaillés (p. ex., curriculum vitæ) et de l'information scientifique, financière et concurrentielle confidentielle sur les candidats, leurs partenaires (d'autres chercheurs ou entreprises de R et D) et des pairs évaluateurs bénévoles. Pour traiter ces dossiers, il a fallu consulter plusieurs tiers au sein du gouvernement et à l'extérieur (c'est-à-dire les professeurs d'université et de collège, leur établissement, les entreprises partenaires, etc.). Étant donné les renseignements personnels et concurrentiels sensibles détenus par le CRSNG et les divers parties et intérêts concernés, le personnel doit faire preuve de diligence en protégeant l'information qui n'appartient pas au domaine public et dont la communication pourrait nuire à l'avantage concurrentiel d'un individu, d'un établissement ou d'une entreprise.

6. Plaintes et audits

6.1 Nombre et nature des plaintes

Les candidats ont le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à l'information du Canada au sujet de toute question se rapportant au traitement d'une demande.

Au cours de la période visée par le rapport, neuf dossiers de plainte étaient actifs; cinq dossiers ont été créés en 2019-2020 et quatre ont été reportés de 2018-2019. À la fin de l'exercice, le CRSNG attendait des réponses du Commissariat à l'information du Canada concernant cinq dossiers de plainte et travaillait à l'élaboration d'une réponse au Commissariat au sujet de deux

dossiers. Deux dossiers de plainte ont été fermés; l'une était bien fondée et l'autre a été résolue.

Il n'y a eu aucun recours ni aucun appel devant la Cour fédérale ou la Cour d'appel fédérale en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pendant la période visée par le rapport, soit 2019-2020.

6.2 Audits

Aucun audit n'a été réalisé pendant la période visée par le présent rapport.

Annexe A - Instrument de délégation

Annexe A

OFFICIAL DOCUMENT

DOCUMENT OFFICIEL

**NATURAL SCIENCES AND
ENGINEERING RESEARCH
COUNCIL OF CANADA**

**CONSEIL DE RECHERCHES EN
SCIENCES NATURELLES ET EN
GÉNIE DU CANADA**

DELEGATION OF AUTHORITY

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

**ACCESS TO INFORMATION ACT
AND PRIVACY ACT**

**LOI SUR L'ACCÈS À
L'INFORMATION ET LOI SUR LA
PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS**

I, the President of the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, pursuant to Section 73 of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*, hereby authorize employees of the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, whose positions are set out in the attached Schedule, to carry out those of my powers, duties or functions under the Acts that are set in the Schedule in relation to those positions.

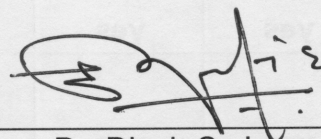
En ma qualité de président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et conformément à l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, j'autorise par la présente les employés du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada dont les postes sont indiqués dans l'annexe ci-jointe à exécuter ces attributions en vertu des lois précisées dans l'annexe visant ces postes.

Dated at Ottawa

Fait à Ottawa

This 7th day of May, 2019

Ce ____ jour de _____



Dr. Digvir S. Jayas
(Interim President/Président par intérim)

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Délégation		Titre de position				
		Administrateur Général	VP- CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Coordonnateur D'AIPRP
Descriptions	Disposition	1	2	3	4	5
<i>Loi sur l'accès à l'information</i>						
Notification lorsqu'il y a communication	7	oui	oui	oui	oui	oui
Transmission de la demande	8(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Prorogation du délai	9(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Avis au Commissaire concernant la prorogation	9(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Refus de communication	10(1) & (2)	oui	oui	oui	oui	oui
Versement de frais supplémentaires	11(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Versement de frais pour document informatisé	11(3)	oui	oui	oui	oui	oui
Acompte	11(4)	oui	oui	oui	oui	oui
Avis concernant le versement	11(5)	oui	oui	oui	oui	oui
Dispense ou remboursement de frais	11(6)	oui	oui	oui	oui	oui
Traduction	12(2)	oui	oui	oui	oui	oui*
Transfert sur un support de substitution	12(3)	oui	oui	oui	oui	oui*
Renseignements confidentiels	13	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation – affaires fédérales-provinciales	14	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation – affaires internationales et défense	15(1)	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation	16(1)		oui	oui	oui	oui*

Délégation		Titre de position				
		Administrateur Général	VP- CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Coordonnateur D'AIPRP
Descriptions	Disposition	1	2	3	4	5
- application de la loi et enquête		oui				
Refus de divulgation - méthodes de protection	16(2)	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation - fonctions de police provinciale ou municipales	16(3)	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation - sécurité des individus	17	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation - intérêts économiques du Canada	18	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation - renseignements personnels d'un tiers	19(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation de renseignements personnels	19(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Refus de divulgation - renseignements de tiers	20(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation des méthodes pour les essais	20(2) & (3)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation des renseignements d'un tiers	20(5)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation dans l'intérêt public	20(6)	oui	oui	oui		
Refus de divulgation - avis, etc.	21	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation - examens et vérifications	22	oui	oui	oui	oui	oui
Refus de divulgation - secret professionnel des	23	oui	oui	oui	oui	oui

Délégation		Titre de position				
		Administrateur Général	VP- CAGI	Admin DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Coordonnateur D'AIPRP
Descriptions	Disposition	1	2	3	4	5
avocats						
Refus de divulgation – renseignements interdits	24(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation de prélèvements	25	oui	oui	oui	oui	oui
Refus de divulgation – pour publication	26	oui	oui	oui	oui	oui
Avis aux tiers	27(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Prorogation du délai	27(4)	oui	oui	oui	oui	oui
Avis concernant la divulgation des renseignements de tiers	28(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Observations écrites	28(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation du document	28(4)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation sur recommandation du Commissaire	29(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Avis d'enquête	32	oui	oui	oui	oui	oui
Avis au tiers	33	oui	oui	oui	oui	oui
Droit de présenter des observations	35(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Conclusions et recommandations du Commissaire	37(1)(b)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation accordée	37(4)	oui	oui	oui	oui	oui
Avis au tiers concernant le recours à la Cour	43(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Avis à la personne qui a fait la demande	44(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Règles spéciales pour l'audition	52(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Présentation d'arguments en l'absence d'une	52(3)	oui	oui	oui	oui	oui

Délégation		Titre de position				
		Administrateur Général	VP-CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Coordonnateur D'AIPRP
Descriptions	Disposition	1	2	3	4	5
partie						
Exclusion des renseignements protégés	71(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Règlement sur l'accès à l'information						
Transmission de la demande	6	oui	oui	oui	oui	oui
Transmission de la demande	6(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Frais de recherche et de préparation	7(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Coût de production et de programmation	7(3)	oui	oui	oui	oui	oui
Accès aux documents	8	oui	oui	oui	oui	oui
Restrictions applicables au support	8.1	oui	oui	oui	oui	oui

*Indique que le Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels peut signer en vertu de cette disposition, avec l'approbation du président ou d'autres cadres désignés.

Annexe B – Rapport statistique annuel de 2019-2020 concernant la *Loi sur l'accès à l'information*



Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution: Conseil de recherche en sciences naturelles et génie du CanadaPériode d'établissement de rapport : 2019/04/01 au 2020/03/31**Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information**

1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	36
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	16
Total	17
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	45
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	7

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	12
Secteur universitaire	6
Secteur commercial (secteur privé)	14
Organisation	0
Public	4
Refus de s'identifier	0
Total	36

1.3 Demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 Jours	16 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 120 Jours	121 à 180 Jours	181 à 365 Jours	Plus de 365 Jours	
0	0	0	0	0	0	0	0

Remarque : Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais indiquées dans cette section seulement.

Section 2 – Motifs pour ne pas donner suite a une demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	1	0	0	0	0	0	0	1
Communication partielle	0	0	3	3	7	4	0	17
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	5	0	0	0	5
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	14	0	0	0	6	0	0	20
Ni confirmée ni infirmée	2	0	0	0	0	0	0	2
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	17	0	3	8	13	4	0	45

3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)(a)	0	16(2)	1	18(a)	0	20.1	0
13(1)(b)	0	16(2)(a)	0	18(b)	0	20.2	0
13(1)(c)	3	16(2)(b)	0	18(c)	0	20.4	0
13(1)(d)	1	16(2)(c)	0	18(d)	0	21(1)(a)	11
13(1)(e)	0	16(3)	4	18.1(1)(a)	0	21(1)(b)	6
14	0	16.1(1)(a)	0	18.1(1)(b)	0	21(1)(c)	0
14(a)	0	16.1(1)(b)	0	18.1(1)(c)	0	21(1)(d)	0
14(b)	0	16.1(1)(c)	0	18.1(1)(d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)(d)	0	19(1)	14	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)(a)	0	23	0
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)(b)	17	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.31	0	20(1)(b.1)	0	24(1)	0
16(1)(a)(i)	0	16.4(1)(a)	0	20(1)(c)	17	26	0
16(1)(a)(ii)	0	16.4(1)(b)	0	20(1)(d)	2		
16(1)(a)(iii)	0	16.5	0				
16(1)(b)	0	16.6	0				
16(1)(c)	0	17	0				
16(1)(d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68(a)	0	69(1)	0	69(1)(g) re (a)	0
68(b)	0	69(1)(a)	0	69(1)(g) re (b)	0
68(c)	0	69(1)(b)	0	69(1)(g) re (c)	0
68.1	0	69(1)(c)	0	69(1)(g) re (d)	0
68.2(a)	0	69(1)(d)	0	69(1)(g) re (e)	0
68.2(b)	0	69(1)(e)	0	69(1)(g) re (f)	0
		69(1)(f)	0	69.1(1)	0

3.4 Support des documents communiqués

Papier	Électronique	Autres
6	12	0

3.5 Complexité

3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
956	933	40

3.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	14	379	3	553	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	37	380	3	553	0	0	0	0	0	0

3.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	6	0	0	0	6
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	5	0	0	0	5
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	11	0	0	0	11

3.6 Demandes fermées

3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi

	Demandes fermées dans les délais prévus par la loi
Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	38
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la loi (%)	84.4

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi	Motif principal			
	Entravene au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
7	7	0	0	0

3.7.2 Demandes fermées au-dela des délais prévus par la loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours de retard au delà des délais prévus par la loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	2	2
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	1	1
61 à 120 jours	0	4	4
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	7	7

3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 4: Prorogations

4.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	11	0	11	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Aucun document n'existe	5	0	0	0
Demande abandonnée	17	0	6	0
Total	33	0	17	0

4.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	3	0	0	0
31 à 60 jours	4	0	0	0
61 à 120 jours	20	0	5	0
121 à 180 jours	6	0	12	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	33	0	17	0

Section 5: Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés ou remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	19	\$95	17	\$85
Autres frais	0	\$0	0	\$0
Total	19	\$95	17	\$85

Section 6: Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

6.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	15	153	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	15	153	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	15	153	0	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 8: Plaintes et enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations	Article 37 Compte rendus de conclusion reçus	Article 37 Compte rendus de conclusion contenant des recommandations émis par la Commissaire de l'information	Article 37 Compte rendus de conclusion contenant des ordonnances émis par la Commissaire de l'information
5	0	0	2	0	0

Section 9: Recours judiciaire

9.1 Recours judiciaires sur les plaintes reçues avant le 21 juin 2019 et au-delà

Article 41 (avant 21 juin 2019)	Article 42	Article 44
0	0	0

9.2 Recours judiciaires sur les plaintes reçues après le 21 juin 2019

Article 41 (après 21 juin 2019)				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

Section 10: Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

10.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$63,147
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$111,800
• Contrats de services professionnels	\$111,539	
• Autres	\$261	
Total		\$174,947

10.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.55
Employés à temps partiel et occasionnels	0.16
Employés régionaux	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	0.92
Étudiants	0.00
Total	1.63

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.